



PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

Transition Ecologique,
Energétique et Solidaire

Enseignement supérieur
Recherche - Innovation (ESRI)

Culture et Patrimoine

Numérique

Economie Sociale et Solidaire

Emploi

Mobilités

Sport
Soutien aux équipements sportifs

Égalité Femmes Hommes

Territoires

C PER

2021

2027

Bilan annuel 2022



MARIE-GUITE DUFAY

Présidente de la région
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



FRANCK ROBINE

Préfet de la région
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



La Bourgogne-Franche-Comté est une région riche de nombreux atouts, tant économiques que culturels. Elle dispose d'un tissu industriel de premier plan, d'une recherche dynamique, d'un patrimoine naturel et architectural de grande valeur, et d'une gastronomie reconnue mondialement.

En février 2022, l'État et la Région ont signé le Contrat de Plan État-Région (CPER) Bourgogne-Franche-Comté 2021-2027. Ce contrat, d'une durée de 7 ans, vise à soutenir les projets structurants de la région et à répondre aux enjeux de transitions économique, sociale, énergétique et environnementale.

Les atouts économiques et culturels de la Bourgogne-Franche-Comté la font, notamment, figurer à la 5^e place des régions françaises pour l'accueil des investissements directs étrangers. La région dispose, en effet, d'un tissu industriel de premier plan, d'une recherche & développement dynamique, d'un patrimoine naturel et architectural de grande valeur, ainsi que d'un secteur agricole, viticole et sylvicole exceptionnel. Une situation consolidée par un cadre de vie remarquable, véritable source d'attrait pour l'accueil de nouvelles populations.

En février 2022, l'État et la Région ont signé le Contrat de Plan État-Région (CPER) Bourgogne-Franche-Comté 2021-2027. Ce contrat,

d'une durée de 7 ans, soutient les projets structurants de la région et répond aux enjeux de transitions économique, sociale, énergétique et environnementale.

Le CPER est un levier important pour conforter l'attractivité de la Bourgogne-Franche-Comté et l'inscrire dans une trajectoire durable et résiliente. Il contribue à renforcer le dynamisme économique de la région, à améliorer la qualité de vie de ses habitants et à répondre aux défis du XXI^e siècle.

Le CPER a ainsi permis de mobiliser, en 2022, plus de 155 millions d'euros en faveur de projets liés à la recherche et à l'innovation, tels que l'acquisition de matériels avancés pour l'enseignement supérieur, la rénovation de campus, le développement des énergies renouvelables, la création artistique et la formation professionnelle essentielle au renouvellement et à l'actualisation des compétences de chacun.

Au fil de ce premier bilan, vous trouverez, des éléments de présentation des ambitions et des projets, illustrant les réalisations à fin 2022.

Bonne lecture à toutes et tous,

Préambule

Depuis plusieurs décennies, les Contrats de Plan consacrent la mobilisation et le partenariat de l'État et des Régions autour de projets structurants pour l'aménagement du territoire, la mise en cohérence des politiques publiques au service d'une vision stratégique partagée en régions.

La démarche d'élaboration du CPER BFC 21-27, initiée dès septembre 2019, a formellement été lancée à réception du mandat de négociation confié au Préfet de région en octobre 2020.

Le projet de CPER BFC 21-27 a, sur ces bases, été élaboré en 2 temps :

- Le premier temps a permis la rédaction d'un «accord stratégique sur les orientations du CPER», validé par l'assemblée régionale puis signé le 5 février 2021 en présence de Madame Jacqueline Gourault, Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales. Cet accord a permis de préciser la nature des thématiques de contractualisation retenues par l'État et la Région ainsi que la répartition des enveloppes financières des partenaires par thématique, dans l'esprit d'une parité globale d'intervention,
- Le second temps, qui a concentré les efforts de concertation et de négociations en 2021, a été consacré à la rédaction d'un projet de CPER BFC 2021-2027 définitif signé le 23 février 2022.

Le CPER Bourgogne-Franche-Comté 2021-2027 apporte des réponses aux enjeux partagés entre l'État et la Région, ciblant trois objectifs stratégiques :

- Objectif stratégique 1 : Promouvoir les innovations
- Objectif stratégique 2 : Lutter contre la désertification rurale et les fractures territoriales
- Objectif stratégique 3 : Contribuer à l'objectif de la neutralité carbone.

Les ambitions sont déclinées au travers de 10 grandes priorités thématiques contractuelles :

Thème 1	Enseignement supérieur – recherche - innovation (ESRI)
Thème 2	Transition écologique, énergétique et solidaire
Thème 3	Culture et patrimoine
Thème 4	Numérique
Thème 5	Emploi - formation
Thème 6	Économie sociale et solidaire
Thème 7	Sport
Thème 8	Mobilité multimodale
Thème 9	Égalité entre les femmes et les hommes



À ces thématiques sectorielles est associée une dixième thématique transversale proposant des objectifs de contractualisations avec les territoires de projets et sur le volet métropolitain.

La maquette financière globale du CPER BFC 2021-2027 représente un effort partenarial de plus de 1,5 milliards d'euros dont près de 679 M€ de crédits sur les thématiques contractuelles et 828 M€ de crédits valorisés.

Ce « bilan annuel 2022 » du CPER BFC 2021-2027 permet de présenter les grandes lignes de l'avancement dans la mise en œuvre d'actions autour des 10 thématiques contractuelles.

Sommaire

Dix grandes thématiques d'intervention

- | | |
|---|---|
|  | 1 Enseignement supérieur - Recherche - Innovation (ESRI) p 6 |
|  | 2 Transition Écologique, Énergétique et Solidaire p 10 |
|  | 3 Culture et Patrimoine p 16 |
|  | 4 Numérique p 20 |
|  | 5 Emploi p 24 |
|  | 6 Économie Sociale et Solidaire p 30 |
|  | 7 Sport - Soutien aux équipements sportifs p 32 |
|  | 8 Mobilités p 34 |
|  | 9 Égalité Femmes Hommes p 36 |
|  | 10 Territoires p 40 |
| | Conclusion p 42 |

1. Volet enseignement supérieur, recherche et innovation

©AdobeStock

L'Université de Bourgogne-Franche-Comté représente une communauté de 60 000 étudiants et 8 800 personnels répartis sur 13 sites à travers la région. L'enjeu pour l'État et la Région est double : maintenir cet ancrage territorial fort pour un meilleur accès des jeunes aux formations tout en développant l'attractivité et le rayonnement international pour les enseignants-chercheurs et les chercheurs. Ces derniers sont engagés dans des domaines multiples, et pas seulement en lien avec la haute technologie. Saviez-vous que le secteur des sciences humaines et sociales représente près de 40 % des effectifs de chercheurs en Bourgogne-Franche-Comté ? Ils sont engagés dans un travail très précis autour des défis sociaux.



**Taux
d'engagement**
(au 31/12/2022)
État + Région

**Montant
global engagé**
21 417 508 €

1.1 - Immobilier

Faculté d'odontologie - Trois axes ont été privilégiés par le CPER 21-27 dont l'enseignement et la recherche dans le domaine de la santé. Un COPIL (Comité de Pilotage) a validé un projet commun de création d'un département d'odontologie partagé, co-accrédité par les universités de Bourgogne et de Franche-Comté. La formation est répartie sur les deux sites afin d'irriguer au mieux les territoires. 30 étudiants ont composé la première promotion 2022 de la nouvelle formation « Santé Odontologie » à Dijon, et 25 à Besançon. Il a fallu équiper la nouvelle filière : l'acquisition d'une première tranche d'équipements -des simulateurs d'odontologie- a été menée aussi bien au bénéfice de l'université de Bourgogne qu'à celui de Franche-Comté. L'État a débloqué une enveloppe de 500 000 euros pour le site de Dijon, 750 000 euros à Besançon.

Campus Urbain Maret à Dijon - Jadis, le 3 rue du Docteur Maret à Dijon abritait un restaurant universitaire, inutilisé depuis 2014. En lieu et place, un Campus Urbain d'Enseignement Supérieur est en cours de réalisation. Idéalement situé en cœur de ville, à deux pas de la place Darcy et de sa desserte tramway, il regroupera l'École Supérieure de Musique de Bourgogne-Franche-Comté et l'École Nationale Supérieure d'Art de Dijon. 817 000 euros et 72 619 euros ont permis en 2022 de financer les études de programmation et de lancer le concours de maîtrise d'œuvre, le tout sous maîtrise d'ouvrage du rectorat de région académique.



Travaux UBFC BU Droit Besançon ©David Cesbron



Travaux UBFC BU Droit Besançon ©David Cesbron

Site de l'Arsenal à Besançon - Situé dans le centre historique de Besançon, le site de l'Arsenal fait actuellement l'objet d'un vaste chantier de réhabilitation. Cela concerne notamment la restructuration du bâtiment N, un bâtiment d'enseignement de 7 500 m². Une opération financée par les CPER actuel et précédent, ainsi que par le plan de relance. Les travaux ont débuté en février 2022, le bâtiment sera livré fin 2024. L'État a financé 6,7 M€ et 218 503 euros. La Région doit abonder avec une subvention de 3,8 M€. Notons que ce projet fait l'objet d'un chantier pilote en matière d'économie circulaire. Comme tous les projets bâtimentaires, celui de l'Arsenal s'inscrit également dans une démarche de transition énergétique et écologique (réduction de la consommation d'énergie, production d'énergie renouvelable, raccordement au chauffage urbain, réemploi de matériaux, structure d'insertion par l'emploi...)

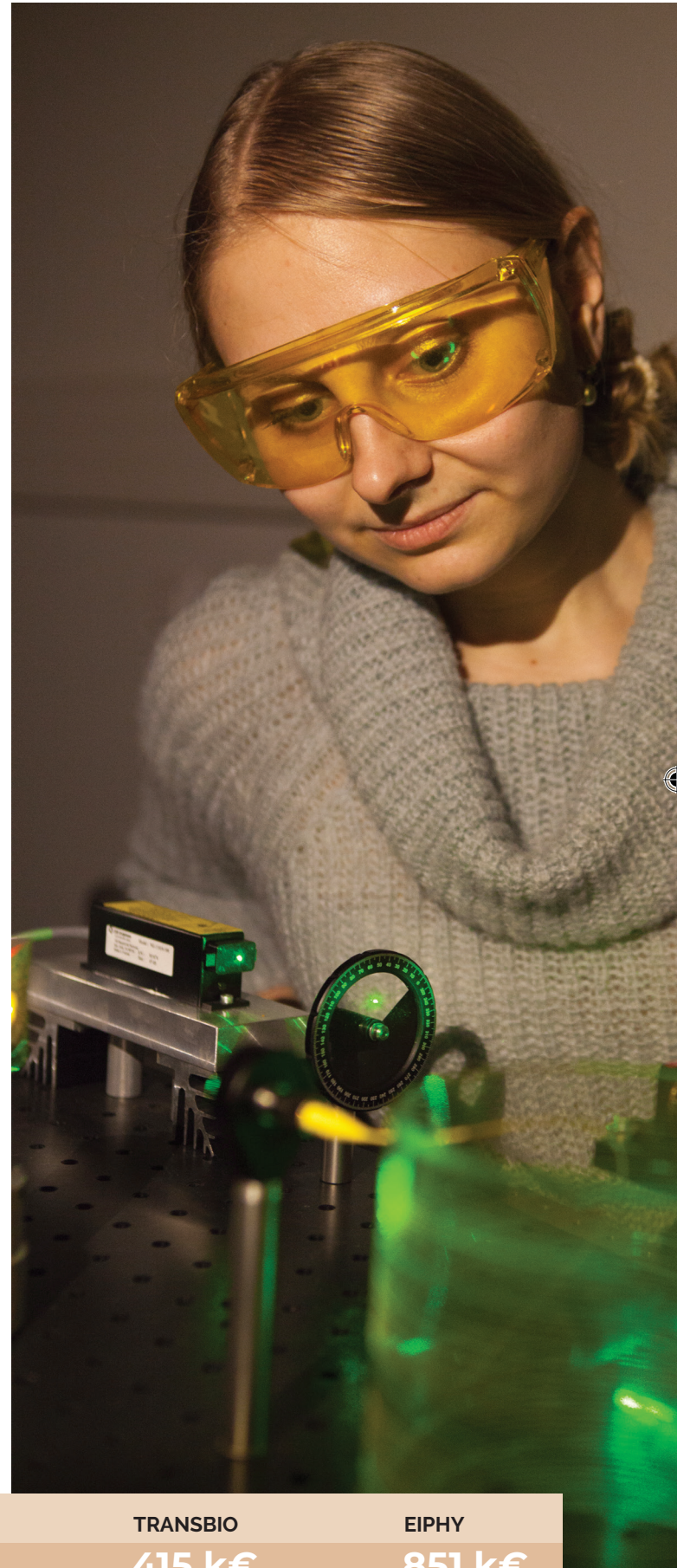
Aménagement des campus territoriaux de l'université de Bourgogne - L'université de Bourgogne possède des campus délocalisés à Auxerre, Chalon-sur-Saône, Le Creusot, Mâcon et Nevers. Ils font l'objet de travaux d'aménagements pour leur assurer une plus grande attractivité et tendre vers une égalité de traitement entre les étudiants des différents camps de l'uB. L'idée est de rénover les espaces extérieurs et de repenser les flux de circulation. Parmi les travaux engagés : la rénovation des voies dédiées aux vélos et aux piétons, l'installation d'abris à vélos, de bornes de rechargement de véhicules sur les parkings, d'éclairages extérieurs moins énergivores. Il s'agit aussi d'améliorer l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, de créer des espaces récréatifs et sportifs tout en installant des systèmes de contrôle d'accès et de vidéoprotection. 500 000 euros ont été débloqués en complément d'un premier volet retenu au PAIR (300 000 euros attribués en 2021)

1.2 - Recherche / Innovation

Graduate school - IN'THERAP - L'ambition est de développer de nouvelles solutions (médicaments, distances bio actives, nanovecteurs, ...) de thérapies innovantes et de pharmaco-imagerie. 299 144 euros ont été attribués à l'Université de Bourgogne-Franche-Comté pour développer des projets dans quatre domaines de recherche : cancer, inflammation / maladies cardio-métaboliques / lipoprotéines et santé / maladies dégénératives, pharmaco-imagerie et imagerie multimodale. La Région et l'État souhaitent ainsi répondre aux grands enjeux sociétaux de demain que sont la médecine personnalisée, les thérapies ciblées et l'innovation pour une spécialisation intelligente.

Graduate School - Transbio - L'agriculture, l'alimentation, l'écologie, l'agronomie, la géologie, la géographie sont des domaines de recherche forts confrontés aux enjeux de développement durable et de changement climatique. L'Université de Bourgogne-Franche-Comté et l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement de Bourgogne-Franche-Comté ont été soutenus par l'État et la Région. L'enjeu est notamment de travailler à la compréhension des impacts anthropiques sur les écosystèmes et la biodiversité, d'utiliser de manière durable les ressources dans les systèmes agroalimentaires, et de développer des stratégies sociales, économiques et politiques pour des territoires durables.

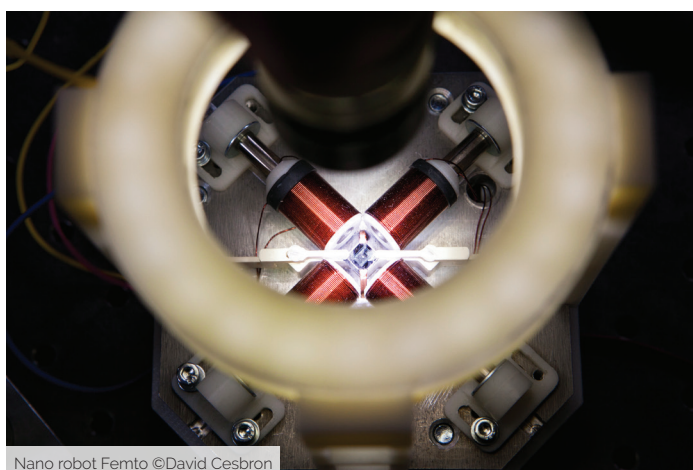
Graduate School - EIPHY - La Bourgogne-Franche-Comté ambitionne de développer une recherche fondamentale de pointe au plan international. Il en va du rayonnement, mais aussi d'une aide apportée au développement des industries de notre région et des secteurs de pointe. Saviez-vous par exemple que la Bourgogne-Franche-Comté possède un leadership international dans les technologies quantiques et les fonctions photoniques ? Rien que pour ce domaine de recherche 417 491 euros ont été attribués à l'Université de Bourgogne-Franche-Comté.



**INVESTISSEMENT
DANS LES
ÉQUIPEMENTS
SCIENTIFIQUES**

	N'THERAP	TRANSBIO	EIPHY
2022	200 k€	415 k€	851 k€
2022 + 2021	1 034 k€	832 k€	1 511 k€

Équipements de pointe - Onze opérations ont été lancées pour le volet Équipement Recherche. Le Contrat de Plan État Région a par exemple servi à acquérir un laser Yterbium, laser le plus précis en termes de stabilité de fréquence (400 k€) et un microtomographe à rayons X (CT-scan) pour numérisation haute résolution des collections naturalistes, notamment de fossiles d'une valeur inestimable. Les domaines d'intervention sont variés. Coté innovation le principe adopté a été de financer chaque année deux ou trois plateformes technologiques à hauteur de 80 000 euros chacune ainsi que la SATT SAYENS à hauteur de 58 000 euros pour la professionnalisation et l'animation des plateformes.



Nano robot FEMTO ©David Cesbron

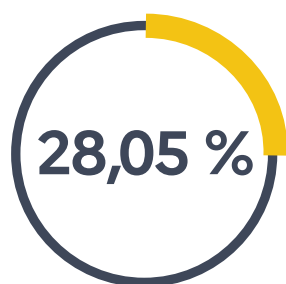
La répartition État des crédits suit strictement le contrat signé en veillant à un équilibre entre thématiques tout en respectant la priorité aux projets dans le domaine de la santé demandée par le MESR :

- **Matériaux avancés, ondes et systèmes intelligents** : 1 511,5 k€ soit 35,5% du montant total prévu.
- **Territoires, environnement, aliments** : 832,7 k€ soit 25,3% du montant total prévu.
- **Soins individualisés et intégrés** : 1 043,1 k€ soit 33,7% du montant total prévu.
- **Sciences humaines et sociales** : 208 k€ soit 41% du montant total prévu.
- **Datacenter ESR** : 295 k€ soit 35,3% du montant total prévu.
- **Innovation** : 507,858 k€ soit 33,3% du montant total prévu.

FemtoSt Temis Sciences Besançon ©David Cesbron

2. Volet transition écologique, énergétique et solidaire

Le saviez-vous ? Entre 2009 et 2017, la **production d'énergies renouvelables en Bourgogne-Franche-Comté a augmenté de 21%**. L'État et la Région veulent aller encore plus loin. Les deux entités jouent un rôle essentiel dans la mobilisation des collectivités et l'accompagnement des acteurs économiques. Elles pilotent des études stratégiques régionales, elles mènent des actions d'observation : énergie-climat, déchets-économie circulaire et changement climatique. Elles soutiennent aussi la transition énergétique des bâtiments, elles accompagnent les organismes en charge de la politique de l'eau, de la gestion des sites naturels remarquables. Le champ d'actions est vaste.



Taux d'engagement
(au 31/12/2022)
État + Région

Montant global engagé

64 656 878 €

8 axes d'intervention



ANIMATION



RÉNOVATION
THERMIQUE
DES BÂTIMENTS



DÉVELOPPER
LES ÉNERGIES
RENOUVELABLES



RÉHABILITATION
DES FRICHES



ÉCONOMIE
CIRCULAIRE



BIODIVERSITÉ



EAU



GRANDS SITES DE
FRANCE (OGS)



Classe Environnement Saint Romain ©DR

2.1- Animation de la transition écologique et énergétique

Première action d'animation, visible, et surtout très ciblée en direction des générations futures : la Région a soutenu la poursuite du dispositif « Classe Environnement » qui permet de donner aux élèves des classes primaires, collèges et lycées, une culture commune dans le domaine de l'environnement. En 2022, plus de 7 000 élèves en ont bénéficié. Qui dit politique d'animation, de sensibilisation, dit embauches d'animateurs : le CPER a permis de financer une dizaine de postes d'animateurs énergies renouvelables et financé par l'Ademe. L'Agence Régionale de la Biodiversité est aussi soutenue dans ses actions de sensibilisation, d'accompagnement, d'observation, elle a intégré en 2022 l'observatoire régional de la biodiversité. Le développement de la méthanisation agricole est aussi un axe fort, des opérations d'informations (journées, visites, réunions, ...) sont financées... Via l'association ATMO BFC, le Contrat de Plan État Région a enfin soutenu les travaux de l'Observatoire Climat-Air-Energie. C'est lui qui porte le scénario REPOS qui doit permettre la mutation vers une région à énergie positive et bas carbone en 2050. Il est également à noter que l'État, l'ADEME et la Région ont lancé en juillet 2022 un groupe régional d'adaptation au changement climatique pour faciliter le passage à l'action des différents acteurs et pour mieux articuler les actions de chacun. Il faut aller encore plus loin dans la mutation. Dans sa globalité, ce volet animation transition écologique a mobilisé, en 2022, 616 720 euros de subventions.

2.2 - Rénovation thermique des bâtiments

La rénovation thermique performante des bâtiments est un enjeu de taille. Cela nécessite un accompagnement de l'ensemble des acteurs, en même temps qu'une montée en compétences des professionnels qui interviennent, et des maîtres d'ouvrages qui coordonnent les chantiers. Deux opérations sont concernées sur la durée du CPER. À commencer par le soutien au Pôle énergie Bourgogne-Franche-Comté. Sa régie est l'interlocuteur privilégié des « Professionnels du bâtiment », imaginée comme un centre de ressources régional du bâtiment durable. En 2022, son site internet a été modernisé pour être plus en phase avec les attentes et les besoins des professionnels. Plusieurs actions de sensibilisation ont été menées autour de la thématique des matériaux bio-sourcés, et le pôle énergie s'est doté d'un chargé de mission en la matière. Second projet inscrit au CPER, SARE, pour Service d'accompagnement à la rénovation énergétique, programme qui finance de l'information et le conseil aux ménages qui souhaitent rénover leur logement. Ces derniers peuvent bénéficier d'une aide à la décision : aide à l'analyse des devis, accompagnement du choix des travaux, des équipements, des matériaux. Autre projet, l'observatoire régional de la rénovation énergétique et des coûts analyse les prix des rénovations en logement individuel privé avec une synthèse annuelle des résultats.



Maison Effilogis 24 Chemin du Vernois Besançon ©David Cesbron

2.3 - Développer les énergies renouvelables

Le recours aux énergies renouvelables et de récupération constitue une pièce essentielle des programmes visant à maîtriser et à diminuer la dépendance énergétique de la région. La Bourgogne-Franche-Comté se doit aussi de respecter ses engagements en terme de réduction de gaz à effet de serre. Les collectivités et les citoyens sont invités à se réappropriier les ressources locales, d'autant plus que les énergies renouvelables génèrent des retombées économiques et sociales qui bénéficient directement au territoire. Des crédits ont donc été mobilisés pour soutenir des projets autour

de l'hydro-électricité, de la méthanisation, du solaire et du bois énergie. C'est ce dernier secteur qui sur l'ensemble du CPER mobilisera le plus de crédits : 2,73 M€ sur la période 2021-2027 pour soutenir notamment 19 projets d'installations de chaufferies bois à travers le territoire. La méthanisation agricole commence aussi à faire son chemin dans les réflexions des exploitants agricoles de Bourgogne-Franche-Comté. Exemple en 2022, le soutien au projet du GAEC du Champs de la Tour en Haute-Saône où l'installation d'une unité de méthanisation va permettre d'éviter les émissions nettes de 3 140 tonnes d'équivalent CO₂ / an.



Chaufferie Bois Lons le Saunier ©David Cesbron

2.4 - Réhabilitation des friches

La résorption de friches peut nécessiter des opérations d'aménagement d'une certaine ampleur et d'une certaine complexité. L'État proposera un appui aux EPCI et communes concernées, leur permettant de mener à bien de telles opérations. Les projets devront prendre en compte la mobilisation publique et citoyenne, participant à l'acceptabilité des projets, ainsi que les enjeux environnementaux de façon générale.

Il s'agit donc principalement de soutenir, pour les collectivités et établissements fonciers (mais aussi les associations, SEM et coopératives pour les études):

- les études, notamment études d'impact ;
- les investissements : travaux préalables à une installation photovoltaïque au sol (déconstruction, mise à plat, dépollution, renaturation...), hors installation photovoltaïque.

2.5 - Économie circulaire et transition énergétique des acteurs économiques

Un peu plus de 2,68 M€ mobilisés en 2022 par la Région pour soutenir 34 dossiers, plus de la moitié sous forme d'aides directes. Les crédits peuvent par exemple soutenir des PME dans leur démarche de compétitivité, c'est le cas, dans le Territoire de Belfort de Solidhydrogène – FRI qui a bénéficié de crédits pour une étude et la mise au point d'un module mélangeur pour four à plasma en vue de la production d'hydrures métalliques pour le stockage d'hydrogène. En Saône-et-Loire, les Établissements Edmond ont bénéficié de subventions pour implanter à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté une unité de fabrication de packaging de luxe. Le but est de relocaliser en France la production des emballages conçus par BJ Pack, jusque-là fabriqués en Asie. Au passage, le projet des Établissements Edmond vise à développer un packaging alternatif au plastique. Double enjeu ici : aborder la transition écologique tout en créant de l'emploi sur le territoire. Les projets soutenus sont donc très concrets, ils valorisent les initiatives du secteur privé, aussi bien que des projets associatifs ou d'autres liés à l'Économie Sociale et Solidaire : la Région a par exemple soutenu les investissements matériels nécessaires au développement de l'atelier de réemploi d'aides techniques de l'entreprise Bien-Etre Médical qui permet aux personnes en perte d'autonomie et/ou en situation de handicap d'avoir accès à du matériel de qualité à un prix attractif tout en s'inscrivant dans une démarche d'économie circulaire et de réduction des déchets. La Bourgogne-Franche-Comté est riche d'initiatives. D'ailleurs, certaines d'entre elles, 24 au total, jugées éco-innovantes ont été récompensées en octobre 2022 à Besançon dans le cadre des Trophées Eco-Innovez.



Forum H2 Hydrogen Business For Climate 2021 ©Edwige Prompt



RNR Tourbières Frasne Bouverans ©David Cesbron

2.6 - Biodiversité

Quelques chiffres pour mesurer la richesse faunistique et floristique de la Bourgogne-Franche-Comté, également la diversité des milieux et des écosystèmes : 80 lacs, 3 massifs de moyenne montagne, 92 espèces de mammifères, plus de 3000 espèces de plantes à fleurs, etc... Des milieux en difficulté, menacés, comme partout en France métropolitaine, les données scientifiques inquiètent, et la protection et la reconquête de la biodiversité sont un enjeu majeur. 2,488 M€ ont été consacrés à la biodiversité en 2022 au titre du Contrat de Plan État Région. Une somme qui a permis de financer 295 projets de vergers de sauvegarde, de planter 78 km de haies bocagères, d'alignements d'arbres et de haies mellifères, d'envoyer 7 781 élèves de la région en classes Environnement. Il convient aussi d'évoquer le projet CARELI, pour Campagnols, Renards, Lièvres, unique en région. Il s'agit d'un travail commun mené par des scientifiques, des chasseurs, des associations, des agriculteurs pour mener une politique efficace sur les nuisibles. Également le Projet Life Tourbière porté par la Région, l'État et l'Agence de l'Eau qui s'est achevé en 2022 et qui a permis de réhabiliter plus de 60 tourbières dans le Haut-Doubs / Haut-Jura. Le Haut Jura, et son parc naturel régional où la rivière de la Bienne fait l'objet d'importants travaux de restauration, là aussi financés par le CPER. Un important volet d'inventaires faune / flore, d'édition d'atlas, de publications spécialisées est aussi soutenu.



2.7 - Eau

La région présente la particularité d'être située sur 3 grands bassins hydrographiques (52% en Rhône-Méditerranée, 26% en Seine-Normandie et 22% en Loire-Bretagne). La qualité et la quantité de la ressource sont sur toutes les lèvres, alors qu'elle apparait chaque année plus vulnérable. Evoqué au paragraphe précédent, le Projet LIFE Tourbières du Jura s'inscrit dans la politique de l'eau, tant les tourbières sont des réservoirs d'eaux majeurs dans le Haut-Doubs et le Jura. D'autres projets financés par le CPER s'inscrivent dans la thématique. Ils ont permis dans la communauté de communes du Charolais en Saône-et-Loire par exemple de préserver les lits naturels d'affluents de la Bourbince, œuvrant ainsi à la continuité écologique. Idem pour le Donjon, affluent de l'Alène dans la Nièvre cette fois ou pour le Hérisson, en aval du Lac de Chambly dans le Jura. Ce dernier est une action emblématique de l'année écoulée. Le site de 95 ha de marais, de forêts humides, de zone d'eau, a été asséché dans la seconde moitié du 20^e siècle pour permettre une exploitation forestière. Un programme de près de 1,93 M€ (dont 1,34 M€ de subventions) a été engagé pour réhabiliter le lieu dans son rôle essentiel dans la biodiversité. Au-delà de ces actions très ciblées, il convient de rappeler qu'en 2022, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a engagé, dans le cadre du CPER, plus de 572 M€ d'aides sur le grand cycle de l'eau.



La Roche de Solutre Vignoble ©David Cesbron

2.8 - Opérations Grands Sites de France

Le label Grand Site de France est décerné depuis 2003 par le ministère de la Transition écologique et solidaire à des organismes publics chargés de veiller à la bonne conservation et la mise en valeur de sites naturels classés. L'idée est de les rendre accessibles tout en les protégeant. L'enjeu est double : y accueillir le public et en faire des lieux d'attractivité touristique tout en préservant la qualité paysagère et l'esprit des lieux. Il y a deux Grands Sites de France (ayant déjà obtenu le label) autour de Solutré et de Bibracte et quatre territoires engagés dans une démarche "Opérations Grand Site". Le CPER soutient des actions qui visent à les développer, les restaurer, les préserver. Trois programmes ont été menés en 2022 : un concernant l'animation du Grand Site de France Solutré, en Saône-et-Loire (75 000 Euros), un autre sur le Ballon d'Alsace (25 000 euros) et une étude de fréquentation touristique pour l'Opération Grand Site Vignobles et Reculées du Jura (13 218 euros). Un séminaire régional a été financé afin d'accroître la synergie entre tous les sites.



Syam ©David Cesbron

3. Volet Culture et Patrimoine

L'État et la Région exercent des compétences partagées dans le champ de la culture et du patrimoine. Il convient dans ce cadre d'optimiser leur coordination en matière d'intervention dans le domaine de la politique culturelle.



**Taux
d'engagement**
(au 31/12/2022)
État + Région

**Montant
global engagé**

3 727 922 €

3.1 - Création artistique

Le secteur culturel, dont le poids économique direct et le caractère essentiel ne sont plus à démontrer, est particulièrement dynamique en Bourgogne-Franche-Comté. La création artistique est riche sur le territoire, les lieux de diffusion multiples, tournés vers des esthétiques variées. De festivals musicaux en expositions, de résidences d'artistes en projets transversaux, il est impératif de soutenir cette création dans sa diversité, également d'accompagner la transformation des lieux de diffusion, et les aides à tendre vers la sobriété énergétique. C'est l'un des enjeux du CPER. L'État et la Région exercent des compétences partagées dans le champ de la culture. Les deux entités effectuent un travail coordonné en matière d'intervention.

Dijon (21) - La ville de Dijon a lancé au deuxième semestre 2022 le recrutement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour son projet autour du Dancing, son Centre de développement chorégraphique national. Il s'agit de réhabiliter et d'étendre le lieu actuellement installé dans l'ancien Théâtre du quartier des Grésilles. Des discussions sont en cours avec le diocèse de Dijon pour la cession d'un terrain attenant nécessaire au projet d'extension. Projet qui prendra en compte un important volet énergétique.

Dijon (21) - Le Consortium, c'est le centre d'art contemporain de Dijon. L'association le Coin du Miroir en est le gestionnaire depuis 1977. Une étude va être menée portant sur l'analyse financière, sociale et organisationnelle de la structure pour identifier les modalités les plus adaptées pour la réalisation du projet inscrit au CPER.



Consortium Dijon ©Bruno Voidey

Vesoul (70) - Plus de 700 fauteuils, une scène de 140m², le théâtre Edwige Feuillère de Vesoul valorise chaque saison une programmation riche et variée. Il entame une importante transformation. Un vaste projet concerne la rénovation de l'extérieur, notamment de la façade, et de l'intérieur de la salle. Le dossier est en cours d'instruction. 2023 est consacrée aux études à maîtrise d'ouvrage. L'État et la Région vont injecter chacun 500 000 euros : soit 1M€ apporté par le CPER.



Théâtre Edwige Feuillere ©David Cesbron

Belfort (90) - Le Granit est un lieu de création, de diffusion et de production de spectacles pluridisciplinaires et transdisciplinaires, reconnu scène nationale. Des travaux de rénovation de la façade de la tour pompiers du théâtre vont être engagés. Ils doivent débiter en 2023, après consultation pour la maîtrise d'œuvre. Une enveloppe globale de 1M€ est prévue au titre du CPER.

3.2 - Patrimoine historique

Le saviez-vous ? La région Bourgogne-Franche-Comté figure parmi les toutes premières régions françaises pour la densité et la qualité de son patrimoine. Au titre de ses monuments, emblématiques, de ses villes, de certains de leurs quartiers historiques, de ses villages. Au titre aussi d'une grande diversité de sites naturels et de paysages. La préservation de ce patrimoine très riche (ressources naturelles, paysagères, culturelles) et sa valorisation sont un enjeu majeur, en termes d'économie touristique, d'attractivité, d'aménagement durable, mais aussi d'adaptation aux changements climatiques.

Autun (71) - Le musée Rolin, considéré comme l'un des plus riches de Bourgogne-Franche-Comté par l'ampleur et la qualité de ses collections, est à l'étroit dans ses murs historiques. Le projet prévoit d'étendre le musée actuel à deux bâtiments voisins : une prison circulaire du XIX^e siècle (classée Monument historique) et l'ancien Palais de Justice. L'avant-projet détaillé a été validé au second semestre 2022. Le musée a fermé ses portes pour préparer le déménagement des collections. Une première tranche de subventions a été débloquée : 2,6 M€ au titre du CPER pour les musées et 1,8 M€ hors CPER au titre des monuments historiques. Musée du Grand Rolin : une part importante de l'engagement Région a été affectée au titre du PAIR fin 2022 (1680 000€ - du 25 novembre 2022).



PAIR 2021 Musée Rolin Autun © DR



Grande saline Salins-les-Bains ©Ludovic Godard

Clamecy (58) - Construite dans les années 20, l'église Notre Dame de Bethléem à Clamecy subit les affres du temps. L'édifice atypique, érigé en béton, a été placé sous parapluie en raison de graves problèmes d'infiltration, doublés de désordres structurels. La DRAC accompagne la commune au taux de 40%, soit le taux maximum prévu par le code du patrimoine sur les inscrits aux Monuments Historiques. Une première subvention de presque 470 K€ a été notifiée au titre du CPER en 2022, sur les 1,1 M€ prévus pour la part État.

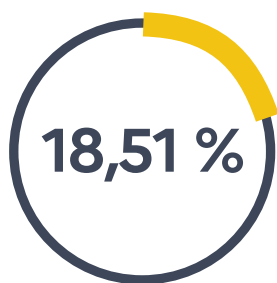
Salins les Bains (39) - Depuis le 8^e siècle, la ville de Salins-les-Bains a su tirer profit d'un don de la nature exceptionnel : le sel. La Région a subventionné en 2022 la maîtrise d'œuvre pour la mise en place de plateformes transparentes de valorisation du puits d'Amont, autrement appelé la Grande Saline. L'ambition est de mettre en valeur ce lieu souterrain. L'architecte devra rendre un projet s'insérant harmonieusement dans le lieu.

Mâcon (71) - La Région a subventionné fin 2022 la phase de maîtrise d'œuvre des travaux de restauration de la cathédrale Vieux-Saint-Vincent de Mâcon, dont les premières traces remontent au XI^e siècle. Cette phase aura lieu durant l'année 2023. Elle devra aboutir à la restauration de l'édifice, et à la création d'un parcours muséographique valorisant un fonds lapidaire qui actuellement n'ouvre que ponctuellement au public.

Auxerre (89) - L'abbaye Saint-Germain est une ancienne abbaye bénédictine dont la silhouette est indissociable du cœur de ville. Un vaste chantier de restauration est entamé. La DRAC a délivré en janvier 2023 l'autorisation des premiers travaux. Les subventions au titre du CPER sont prévues en deux tranches en 2024 et 2025. Avant cela des crédits du PAIR ont été mobilisés pour accompagner les premières phases du projet.



Les usages du numérique s'intensifient pour tous les acteurs du territoire : institutions, entreprises, associations, particuliers. Dès lors, l'accompagnement de la transformation numérique du territoire est un enjeu majeur. L'État et la Région ont pour mission de limiter l'exclusion de certaines franges de la population (entrepreneurs, jeunes, personnes âgées, allophones, etc..). Le CPER soutient donc de nombreux dispositifs, il participe au développement de projets innovants. En rappelant au passage que toutes les actions engagées dans ce volet comprennent un engagement éco-responsable (pilotage de consommation, réflexion autour du matériel reconditionné, etc..)

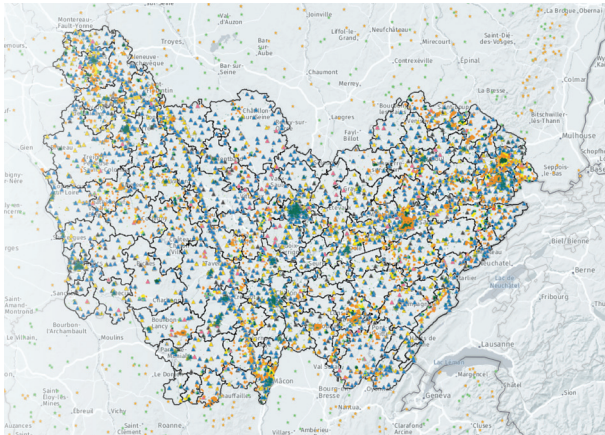


**Taux
d'engagement**
(au 31/12/2022)
État + Région

**Montant
global engagé**
3 534 759 €

4.1 - Amélioration de la couverture mobile

Améliorer la couverture mobile - La Région et l'État se sont engagés dans des campagnes de mesure de la couverture 4G. Une carte réelle à l'échelle de la région a été réalisée afin d'identifier les zones blanches et grises. Cette carte a vu le jour en 2022 grâce au collectage de plus de 3 millions de mesures à travers toute la Bourgogne-Franche-Comté. Le travail a porté sur le débit, mais aussi sur la qualité des services voix et données. Les camions de collecte de déchets ont notamment été équipés de kits de mesure. Ces données ont permis d'identifier plus de 5 400 zones qui ne sont et ne seront pas couvertes par la 4G après le New Deal Mobile qui se terminera en 2025. l'ensemble de l'étude a été transmise au gouvernement dans le but d'orienter les investissements futurs.



4.2 - Usages

GIP ARNiA - Le GIP Territoires Numériques est devenu le GIP ARNiA pour Agence Régionale du Numérique et de l'Intelligence Artificielle. Créé en 2008 par l'État, la Région et les quatre conseils départementaux de « l'ancienne » Bourgogne, il propose, à des coûts modestes, des solutions numériques pratiques et concrètes pour les organismes publics, en particulier le bloc communal. Les adhérents peuvent y trouver des conseils, un accompagnement de leurs projets numériques, ils peuvent aussi bénéficier d'outils mutualisés. Le CPER continue d'accompagner son développement afin d'améliorer l'offre de services et le nombre d'adhérents. D'ailleurs, celui-ci a quasiment triplé depuis 2009 passant de 701 à plus de 1900 aujourd'hui. L'État a versé une aide de 400 000 euros à la structure au titre de 2022 et la région 880 000€.

Cybersécurité - La Bourgogne-Franche-Comté s'est dotée d'une mission régionale de la cybersécurité. Le Centre de Cybersécurité Régional est porté par le GIP ARNiA depuis 2022. Victimes d'une cyber-attaque ou simplement en recherche de conseils pour se protéger, les associations, les collectivités et les PME/ETI peuvent le solliciter. Un numéro de téléphone unique doit être créé. Il constituera un point de repère pour les tous les acteurs. Pour comprendre les enjeux, un chiffre : entre 2019 et 2020, le nombre d'attaques par rançongiciels traitées par l'ANSSI (Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information) a augmenté de 255%.

www.csirt-bfc.fr



Vous êtes victime d'une cyberattaque ?

Collectivités, organismes publics, PME, ETI et associations nationales à ancrage régional de Bourgogne-Franche-Comté.

0970 609 909
(appel non surtaxé)

Consultez notre site
www.csirt-bfc.fr

Protection des données - Il est aussi important de comprendre que construire et développer des territoires intelligents permettra de créer de la valeur et d'améliorer l'attractivité du territoire. L'intelligence artificielle peut être un soutien de poids pour cela. La souveraineté, qui garantit la sécurité et la maîtrise de l'utilisation des données, nécessite des investissements importants et des compétences de pointe. Dans ce contexte, la protection des données est un enjeu majeur. Nous devons continuer d'agir pour une prise de conscience collective à ce sujet, auprès des élus et des décideurs dans le cadre d'actions de formations et de sensibilisations. Outre le travail de fond, le dispositif IdéoBFC (pilote par l'État, la Région et l'INSEE) a permis de valoriser les résultats du plan de relance en publiant des cartographies interactives des projets. L'état cofinance cette opération à hauteur de 150 000€ par an.

Les tiers-lieux - L'idée d'un tiers-lieu est de créer un espace pour faire ensemble dans tous les domaines : économique, social, numérique. En matière de numérique, il peut s'agir d'un campus connecté, d'un espace de coworking, d'un atelier en milieu rural. Ce volet "numérique" du CPER a inscrit dans ses objectifs plusieurs axes d'intervention dont un axe pour soutenir les tiers-lieux. Le financement, soit par investissement ou fonctionnement, va de l'acquisition de matériels numériques à la réalisation de podcasts. Six projets ont été financés en termes d'investissement ou de fonctionnement dans les départements de la Nièvre, de la Saône-et-Loire et le Territoire de Belfort. Un soutien financier a également été apporté à l'association régionale de préfiguration du réseau des tiers-lieux pour permettre sa structuration.



Usages innovants, expérimentations - Les usages du numérique sont nombreux, multiformes. Ils doivent être montrés, expliqués et testés par le plus grand nombre d'habitants. Le CPER a fait du financement de projets expérimentaux une priorité afin d'encourager l'écosystème numérique à s'animer et à se développer pour faire émerger des projets innovants enracinés dans les territoires. Trois projets ont été financés en 2022 en Côte-d'Or et dans la Nièvre pour un montant total de 374 080,90 euros. L'un d'eux concerne les acteurs de la santé pré-hospitaliers. Le CPER participe à la création d'un outil de communication, en l'occurrence des tablettes connectées, partagé entre les acteurs des urgences dans le but d'améliorer la prise en charge des habitants.

<https://tierslieux-bfc.fr/>



5. Volet Emploi Formation

En matière d'emploi et de formation, l'objectif partagé de l'État et de la Région est simple : aider les entreprises à s'adapter aux exigences économiques et environnementales, en faisant en sorte qu'en contrepartie elles agissent pour l'inclusion dans l'emploi de la majorité des habitants ainsi que le maintien dans l'emploi des salariés. La promotion de l'apprentissage, le développement des compétences dans les territoires, l'émergence de nouveaux emplois figurent au cœur du volet Emploi Formation du Contrat de Plan État Région. Ce dernier mobilise des crédits pour soutenir des projets territoriaux, pour aider des structures à mener à bien des actions sur l'ensemble du territoire. L'EMFOR, l'ARACT, sont les principaux opérateurs soutenus. Le CPER finance aussi sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPECT), un outil de veille et d'adaptation du marché de l'emploi et de la formation aux changements technologiques, sociaux, environnementaux.



**Taux
d'engagement**
(au 31/12/2022)
État + Région

**Montant
global engagé**
6 944 531 €

5.1 - Soutien à l'EMFOR

5.1.1. De multiples actions en faveur de l'orientation et de la formation professionnelle

L'État et la Région ont fait du soutien à l'EMFOR, une priorité. Cet outil est indispensable dans le diagnostic, la prospective et l'aide à la décision. Il permet de mettre en œuvre des politiques régionales ciblées, innovantes et spécifiques sur les champs de l'emploi, de la formation, de l'orientation, de l'insertion et de la lutte contre les exclusions. Il compte deux sites, à Besançon et Dijon, pour coller au plus près des spécificités du territoire. Pour 2022, l'EMFOR a reçu une subvention de fonctionnement de 1 085 600 euros. Elle a permis de mener plusieurs chantiers d'envergure. C'est aussi l'EMFOR qui a coordonné le développement d'Explore Demain, un nouveau site internet s'adressant au grand public, imaginé comme la porte d'entrée de référence en matière d'orientation en région Bourgogne-Franche-Comté. L'animation du réseau Parrainage poursuit son déploiement notamment à travers l'organisation d'ateliers d'échanges de pratiques. Les fiches métiers des secteurs sanitaire et social, l'atlas de la formation initiale, la synthèse sur le devenir des demandeurs d'emploi sortant d'une formation financée par la Région, ont également été produits. Un travail d'observation très ciblé sur l'emploi agricole a enfin été mené en 2022.

5.1.2. Une expérience de Micro-Learning

Dans le cadre de sa mission animation-professionnalisation, l'EMFOR a imaginé les Encas pro... une forme de connaissance à emporter ! En fait, ce sont des parcours pédagogiques digitalisés. Chacun porte sur une thématique précise à destination des acteurs de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles. Chaque Encas Pro est composé de podcasts, de vidéos, d'infographies, de sketchnotes, de quizz. L'idée c'est que ces modules puissent être consultés « quand on veut, où l'on veut et au rythme que l'on souhaite ». Le Contrat de Plan soutient la démarche, tous les acteurs

régionaux du secteur sont impliqués dans la création des contenus. Un premier Encas Pro, portant sur l'action de formation en situation de travail (AFEST), a vu le jour en mai 2022. En un peu moins d'un an, il a comptabilisé plus de 1800 visites.

5.1.3. L'Entrepôt Décidata

Le champ d'action de l'EMFOR est multiple. La structure poursuit par exemple son implication dans la vie et le développement de Décidata, la plateforme de données partagées pour l'observation et la décision en Bourgogne-Franche-Comté. L'outil est précieux pour les professionnels du secteur de l'emploi et de la formation. En 2022, un important travail a été mené pour mettre à jour plusieurs tableaux de bord, notamment un portant sur l'étude de la filière numérique qui évolue à grande vitesse. L'EMFOR se charge du retraitement des données qui lui sont confiées pour les mettre à disposition dans l'entrepôt afin que la Chambre de Commerce et d'Industrie actualise les différentes entrées mises à disposition. Les évolutions permanentes du secteur de l'emploi et de la formation nécessitent une veille permanente des collaborateurs de l'EMFOR et une mise à jour constante. C'est l'une des missions importantes de l'organisme.

5.2 - ARACT – Agence Régionale pour l’Amélioration des Conditions de Travail

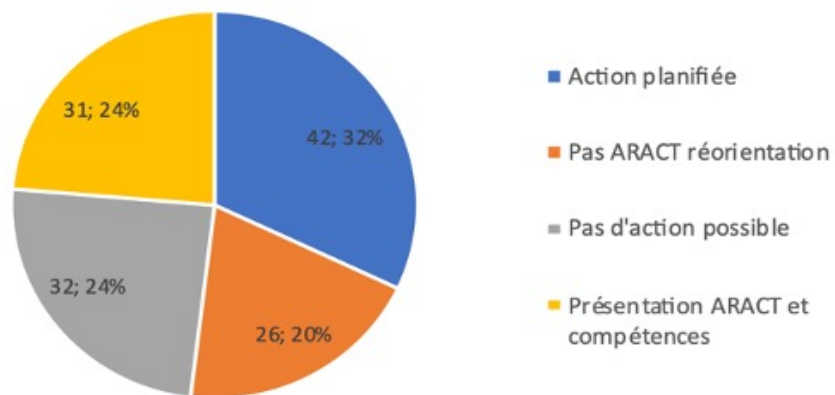
5.2.1. L’amélioration des conditions de travail des salariés et de la performance sociale et économique des entreprises de la région s’articulent autour d’un programme d’actions porté par l’Agence Régionale pour l’Amélioration des Conditions de Travail (ARACT) de Bourgogne-Franche-Comté. Pour cela la structure travaille sur le facteur d’inclusion et de développement des compétences, sur le facteur santé, sur les relations sociales, elle intervient régulièrement en entreprises. Car outre un travail d’observation et de conseil, elle a un rôle important de communication pour capitaliser les bonnes pratiques. L’animation des réseaux professionnels et la gestion des projets occupent la plus grande part de l’activité de l’ARACT. À titre d’exemple, l’association a reçu une subvention de 290 000 euros sur deux ans (160 000 en 2021 et 130 000 en 2022) pour une programmation d’actions portant sur la diffusion de la culture de l’innovation sociale en entreprise (qualité de vie au travail, dialogue social, risques psychosociaux) et l’accompagnement des entreprises et filières professionnelles dans une conduite de changement. En 2022, l’ARACT a ainsi accompagné plus de 100 entreprises dans leurs préoccupations sociales.

5.2.2. Rally Nov, 10 ans d’innovation sociale - C’est l’un des programmes d’action de l’ARACT sur les enjeux sociaux et sociétaux. Rally’Nov (soutenu par le CPER) a fêté ses 10 ans en 2022, lors d’une soirée de remise des prix à Dole (9 juin 2022). Lors de cette rencontre régionale de l’innovation sociale, des actions phares des dix années écoulées ont été exposées aux participants, des témoignages d’anciens lauréats sont venus enrichir la soirée. Colibrius (qui travaille sur les déplacements des personnes à mobilité réduite) et la Fondation Arc en Ciel (gestionnaire d’établissements de soins, d’accueil et de service à la personne) ont chacun présenté leur initiative, récompensée par l’État et la Région. Avec Rally’Nov, l’ensemble des réseaux, tant technologique que social et solidaire, se mobilise pour identifier les pratiques socialement innovantes et les valoriser. Par innovation, on entend de nouvelles pratiques, de nouvelles prestations, de nouvelles organisations, perçues comme originales. La qualité de vie au travail ainsi améliorée est source de performance.

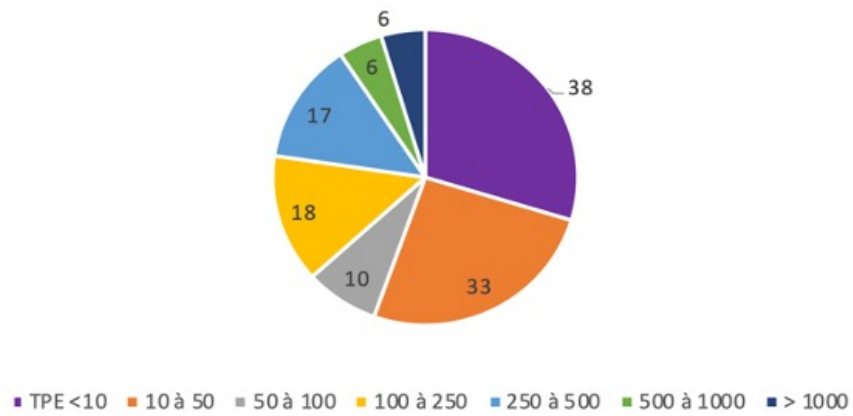
5.2.3. La liste des actions de l’ARACT soutenue par le CPER est longue. Cela va du développement du dispositif PCRH qui consiste à proposer un appui Ressources Humaines au TPE et PME, à l’animation du site EUREGA Bourgogne-Franche-Comté. Deux actions méritent un zoom particulier. D’abord, ITINER’ELLES dont le but est de promouvoir les métiers du numérique auprès des femmes de Bourgogne-Franche-Comté. De nombreux chiffres montrent en effet la sous-représentation des femmes et des jeunes filles dans les formations et les métiers du numérique, dans la région mais également au niveau national. Autre action à mettre en exergue, les DÉFis de l’Innovation Sociale. Le but : imaginer et co-construire des solutions innovantes pour répondre à des enjeux sociaux et environnementaux d’entreprises de la région.

En 2022, la répartition du poids de l’activité de l’ARACT s’organise de la manière suivante :

Orientations données aux demandes entreprises



Répartitions des demandes par taille de structure



En 2022, les actions identifiées au titre du CPER sont les suivantes :

- L'action collective « Rally'nov » - 10 ans d'innovation sociale
- Développement du dispositif PCRH (appui RH aux TPE/PME)
- Développement des actions de formation en situation de travail (DEV'AFEST)
- Maintenance et mise à jour des sites ADOMIPRO-ADOMIPREV et transfert aux acteurs de la filière
- Ingénierie – Travaux exploratoires et préparatoires au développement de projets Inclusion
- Diffusion et promotion de l'outil CAP'Qualité de Vie au Travail (QVT)
- ITINER'ELLES - Promouvoir les métiers du numérique auprès des femmes de Bourgogne-Franche-Comté
- Faire vivre le site EUREGA BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
- Interventions en entreprises

L'animation des réseaux professionnels et la gestion de projets occupent la plus grande part de l'activité de l'ARACT.

5.3 - GPECT (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences)

À la suite de la crise sanitaire, une feuille de route régionale de la GPECT a été conclue entre l'État, la Région, avec le soutien du FSE afin de fixer des attendus communs, d'instruire conjointement les projets et de combiner les moyens de chaque financeur. La démarche de la GPECT permet de renforcer les partenariats interprofessionnels, de faciliter les regroupements d'entreprises pour sécuriser les parcours, l'attractivité des territoires, et le développement de l'emploi. Le CPER finance des actions de sensibilisation, de promotion, d'animation et de soutien à l'ingénierie. Cela va du rapprochement écoles/entreprises à la montée en compétences des salariés, en passant par des visites d'entreprises. Sept projets sont d'ores et déjà engagés sur les territoires du Jura, de la Saône et Loire (où les Journées du Patrimoine Économique du MEDEF 71 ont été un succès en 2022 avec plus de 4500 visiteurs), de la Nièvre et du Doubs. Plusieurs autres sont en cours d'instruction dans les territoires de la Cote d'Or et de l'Yonne. En 2022, le CPER a permis de mobiliser 128 716 euros.



Deuxième séance d'animation du réseau des porteurs GPECT

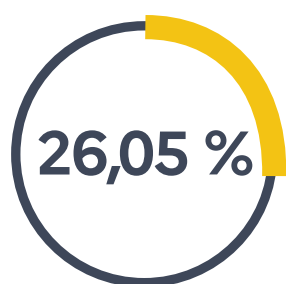
5.4 - Formation des salariés et sécurisation des parcours

Quatre accords AREFE (Appui Régional à l'Effort de Formation des Entreprises) collectifs ont été signés depuis 2021 : deux en 2021 et deux en 2022, pour un total de 1 270 935 euros. L'un d'eux (1^{er} juillet 2022 - 30 juin 2024) concerne le soutien à la formation de 150 salariés de l'intérim. 52 500 heures de formations financées pour leur permettre d'obtenir des certifications (diplômes, titres professionnels enregistrés au répertoire national des certifications professionnelles, etc...) L'accent est notamment mis sur les formations permettant d'accéder aux métiers en tension des secteurs du BTP, de l'industrie, des transports/logistiques. L'autre projet validé en 2022 et qui a pris effet au 1^{er} janvier 2023 concerne lui la formation de 165 salariés (représentant 105 entreprises de moins de 50 salariés) à la transformation numérique et la transition écologique. Il s'agit là d'accompagner les salariés les plus fragiles.



06 Volet Économie Sociale et Solidaire

Selon la définition du Ministère de l'Économie, l'Économie Sociale et Solidaire désigne « un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale. Ces entreprises adoptent des modes de gestion démocratiques et participatifs. Elles encadrent strictement l'utilisation des bénéfices qu'elles réalisent : le profit individuel est proscrit et les résultats sont réinvestis. » Elles bénéficient d'un cadre juridique renforcé par la loi du 31 juillet 2014. En Bourgogne-Franche-Comté, l'État et la Région soutiennent le développement de l'ESS, à travers une aide à la Chambre Régionale de l'économie Sociale et Solidaire. Mais pas seulement.



**Taux
d'engagement**
(au 31/12/2022)
État + Région

**Montant
global engagé**

2 585 698 €

1. Soutien à la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire

La Chambre Régionale de l'ESS assure les missions de représentation de défense, de promotion, de développement et d'observation de l'ESS en Bourgogne-Franche-Comté. En 2022, l'État et la Région ont versé une subvention de 90 219 euros. Cette somme permet de soutenir le fonctionnement de l'association dans ses missions citées ci-dessus, mais aussi de financer des actions additionnelles comme l'appui à l'émergence des Pôles territoriaux de Coopération Économique, avec des projets porteurs à Lusigny, en Puisaye-Forterre dans l'Yonne et à Cluny en Saône-et-Loire, tous trois candidats à un Appel à Manifestation d'intérêt National. La CRESS soutient aussi le développement des Groupements d'Employeurs ou des Achats Sociologiquement et Écologiquement Responsables. La Chambre Régionale contribue aussi à l'amélioration des pratiques en entreprises.

2. Soutien au Dispositif Local d'accompagnement

Le DLA est un dispositif d'accompagnement des structures de l'ESS, essentiellement associatives, désireuses de parfaire leur projet, réorganiser leur gouvernance, leur modèle économique. Une plate-forme régionale, et huit entités départementales, assurent l'accompagnement des bénéficiaires en vue de favoriser l'ancrage, le développement et la pérennisation de leurs emplois. En 2022, 667 890 euros de crédits de l'État ont permis le financement local du dispositif, la Caisse des Dépôts abondant de son côté avec une subvention de 307 342 euros. Le Conseil Régional apporte 252 000 euros au dispositif. Les fonds européens (FSE) sont sollicités à hauteur de 105 000 euros. L'enjeu est d'améliorer l'articulation des échelles départementale et régionale pour offrir une meilleure qualité de services.

3. Soutien au générateur Bourgogne-Franche-Comté

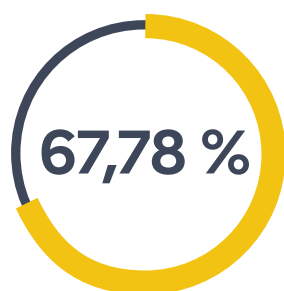
Le Générateur BFC participe à l'émergence de projets / initiatives créateurs d'activités. Chacun bénéficie d'accompagnements dédiés. Il ne s'agit pas d'une structure juridique, mais du regroupement des six opérateurs locaux qui se partagent le territoire régional. La Région a, en 2022, débloqué 542 800 euros d'aides. 184 000 euros ont bénéficié à France Active Franche-Comté qui porte notamment un dispositif « Start Up de territoire » pour stimuler les jeunes talents créateurs d'activités. La structure est très active puisque qu'elle porte aussi un projet d'accélérateur de développement territorial. Le Clus'Ter du Jura a lui perçu une aide de 140 000 euros. Son ambition est là aussi de faire émerger de nouvelles activités répondant aux enjeux de la transition écologique, économique et sociale. L'année a par exemple été marquée par la concrétisation de l'accompagnement de la Communauté de Communes du Haut-Doubs autour de la revitalisation touristique et économique du Val de Consolation, la Société Coopérative d'Intérêt Collectif du Val de Consolation a ainsi vu le jour.





TERRE DE JEUX 2024 ©Vincent Arbelet

À l'approche des Jeux Olympiques de Paris 2024, la Région Bourgogne-Franche-Comté a été labellisée « Terre de Jeux ». Plusieurs villes de la Région ont candidaté pour devenir Centre de Préparation aux Jeux, et ainsi accueillir des délégations nationales en amont des compétitions officielles. Et pour mieux les recevoir, un appel à projets a été lancé pour améliorer les infrastructures existantes dans certaines disciplines. Outre leur utilisation en marge des Jeux, il s'agit de permettre à ces structures d'accueillir ensuite dans de meilleures conditions les usagers habituels, dans le but de développer les pratiques sur l'ensemble de notre territoire. Une enveloppe de 10 M€ a été réservée au CPER abondée à parts égales par l'État et la Région.



67,78 %

**Taux
d'engagement**
(au 31/12/2022)
État + Région

**Montant
global engagé**

6 778 000 €

Montceau-les-Mines (71) - Le complexe Jean Bouveri de Montceau-les-Mines (et ses trois salles) accueille au quotidien des sportifs de haut-niveau, puisque la ville abrite le pôle Espoir de Gymnastique Artistique Masculine. En marge des jeux, la ville a candidaté pour être centre d'entraînement pour des équipes nationales. Une vaste opération de rénovation a été engagée. Elle porte notamment sur des problématiques d'économie d'énergie et de développement durable : isolation thermique renforcée du bâtiment avec des matériaux locaux biosourcés, installation de panneaux solaires, récupération des eaux de pluie. Coût du projet 5 M€

Besançon (25) - Le saviez-vous ? Besançon possède l'un des meilleurs clubs français de BMX. Les athlètes qui en font partie sont régulièrement à l'honneur sur les compétitions internationales (Championnats d'Europe et du Monde, Coupes du Monde, ...). La piste de BMX de Besançon est labellisée Centre de Préparation aux Jeux de Paris 2024. Cette piste, dite du Rosemont, fait l'objet de travaux de rénovation. Elle a été repensée pour plus de spectacles, surtout elle a été équipée avec les dernières normes en vigueur dans la discipline. Outre les Jeux, elle sera ensuite en mesure d'accueillir de grands événements internationaux.

Venoy (89) - A proximité immédiate du collège de Venoy, un gymnase couvert d'un peu plus de 1000 m² a été construit. Particularité : il s'agit de la première halle de sport à énergie positive de l'Yonne, avec l'utilisation de matériaux biosourcés pour l'isolation, et surtout la couverture de la toiture par des panneaux photovoltaïques. Le projet est emblématique en la matière. Basket, handball, volley-ball, tennis, badminton, futsal et même pétanque peuvent y être pratiqués.

Brienon-sur-Armançon (89) - Brienon-sur-Armançon abrite une importante activité de tir à l'arc. Le club local accueille notamment une importante section de para-archerie, comprenez le tir à l'arc pour personne à mobilité réduite. Labellisée Centre de Préparation aux Jeux, la commune abrite désormais un centre de tir à l'arc couvert. Il vient compléter les infrastructures extérieures existantes.



TGV Le Creusot

Le CPER BFC 2021-2027 a, dans sa maquette initiale, préparé le volet mobilités 2023-2027 en anticipant des crédits d'études sur la période 2021-2022.

En effet, l'accord stratégique sur les orientations du CPER BFC 2021-2027 signé le 5 février 2021 a fusionné et prolongé les volets mobilités des CPER 2015-2020 (ex-Bourgogne et ex Franche-Comté) de deux années. L'annexe de cet accord en décrit les opérations concernées et constitue la maquette financière 2021-2022 prolongé dont le bilan a été rattaché au suivi du CPER Bourgogne et Franche-Comté 2015-2020 (voir le bilan synthétique du CPER 2015-2020 qui dresse un état des lieux synthétique de l'avancement des opérations inscrites au CPER 2015-2020 qui ont été prolongées, distingue les opérations bénéficiant des crédits relance et trace quelques perspectives pour l'année 2023.)

L'avenant d'intégration « mobilités 2023-2027 » au CPER BFC 2021- 2027 viendra remplacer la maquette d'origine.



TER Regiolis Gare SNCF Dijon

9. Égalité femmes hommes

L'égalité entre les femmes et les hommes a été déclarée grande cause du quinquennat du Président de la République. Elle est à la fois une politique publique interministérielle et une priorité pour le conseil régional qui a placé la lutte contre les discriminations au cœur de son projet de mandat.

Le cadre législatif a été consolidé par plusieurs lois récentes, notamment en 2018 sur les violences sexistes et sexuelles et sur la mise en place de l'index égalité professionnelle pour les entreprises. La loi de 2019 sur la transformation publique renforce les engagements et obligations des employeurs à agir en faveur de l'égalité professionnelle. Les actions menées en région s'inscrivent dans cette démarche globale traduite également dans le CPER.



**Taux
d'engagement**

(au 31/12/2022)

État + Région

**Montant
global engagé**

492 744 €

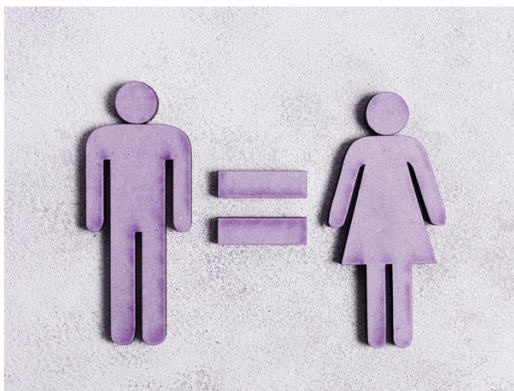
9.1 - Observer le territoire et évaluer les politiques publiques

Le centre de ressources égalité femmes / hommes - L'État et la Région portent un projet original commun, celui de coconstruire le premier Centre de ressources Bourguignon-Franc-Comtois en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. L'ambition partagée est de centraliser toutes les ressources utiles en matière d'égalité de genre, de créer de la transversalité et du lien entre tous les acteurs et actrices de Bourgogne-Franche-Comté et de participer au développement d'une culture commune sur ces sujets.

En 2022, afin de définir précisément les objectifs et le périmètre de ce futur centre de ressources régional, le comité de pilotage s'est appuyé sur l'expertise de ConvictionsRH. Cet accompagnement extérieur a permis, durant un semestre de dérouler un processus participatif et d'analyser les expériences similaires conduites dans d'autres lieux. Quatre ateliers ont été organisés à Dijon, Besançon, Chalon-sur-Saône et en visioconférence. Les participantes et participants ont, à partir de portraits robots, imaginé les profils et les besoins des bénéficiaires de ce futur centre de ressources, puis précisé leurs attentes et envisagé des formes de gouvernance. Parallèlement, une concertation citoyenne a été mise en ligne sur la plateforme « Je participe en Bourgogne-Franche-Comté ». 64% des personnes ayant répondu ont déclaré s'intéresser au sujet de l'égalité « souvent et sur tout type de sujets ». Les hypothèses formulées en atelier ont été confirmées par cette concertation citoyenne en ligne. Enfin, la réflexion a été complétée par l'analyse comparative de six outils publics dédiés à l'égalité entre les femmes et les hommes, en termes de fonctionnalités et de moyens.

– Comment mieux valoriser les initiatives et les personnes engagées dans notre région ?

– Comment promouvoir une culture de l'égalité ?



L'égalité entre les femmes et les hommes : une priorité pour la Bourgogne-Franche-Comté

Plateforme de concertation citoyenne



9.2 - Insertion économique des femmes

Le PAREF

En mai 2021, l'État, la Région et Bpifrance ont signé le premier plan d'actions régional en faveur de l'entrepreneuriat des femmes (PAREF). Il se matérialise autour de plusieurs objectifs : sensibiliser et informer les créatrices d'entreprises, accompagner les nouvelles cheffes d'entreprises, accroître l'accès au financement des nouvelles entrepreneuses, lutter contre les stéréotypes sexistes et encourager la mixité professionnelle, mobiliser l'ensemble des acteurs et actrices de l'écosystème de la création d'entreprise et contribuer ainsi à la coordination et la promotion des actions en faveur de l'entrepreneuriat des femmes.

En septembre 2022, 19 structures (réseaux associatifs féminins, réseaux bancaires, réseaux d'accompagnement à la création reprise, partenaires sociaux et associatifs) ont rejoint l'État, la Région et Bpifrance. Ces partenaires forment la coordination régionale du PAREF. Leur engagement permet de traiter les besoins et contraintes des femmes pouvant constituer des freins dans leurs parcours, de les aider à constituer leur réseau ou encore à les conseiller dans les étapes clés de la création reprise d'entreprise.

En appui à la dynamique de l'accord-cadre régional du PAREF, le CPER comporte un volet pour agir en faveur de l'insertion économique des femmes et de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Afin de lever les freins dans la sphère économique et de l'emploi, ces actions contribuent au renforcement du volet mixité des métiers et au soutien de la création d'activités par les femmes.



Signature des chartes d'engagement des partenaires du PAREF Bourgogne-Franche Comté (21 septembre 2022, CCI Métropole de Bourgogne)

FETE - Femmes Égalité Emploi

Née à Dijon en 1991, FETE est une association loi 1901 et également une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) qui œuvre désormais à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté. La structure mène dans la région plusieurs programmes d'actions concentrés autour de l'égalité de genre : égalité à l'école avec les « Plans égalité lycées » et les « Carrefours des métiers au féminin », de l'égalité professionnelle : « Semaines de la mixité et des métiers » et de l'accompagnement des entreprises dans la négociation de leur plan d'actions, et de l'insertion économique avec par exemple les « Mix and Match » qui favorisent les rencontres entre des entreprises et des demandeuses d'emploi.

En 2022, FETE a réalisé une trentaine d'actions qui ont permis d'accueillir environ 3 300 personnes, de mobiliser plus de 200 entreprises et une centaine de partenaires.



Promotion d'événements ou d'actions en faveur de l'égalité et la mixité professionnelles.

Les CIDFF

Les centres d'information des droits des femmes et des familles (CIDFF), positionnés dans chaque département, exercent une mission d'intérêt général ayant pour objectif de favoriser l'autonomie professionnelle, sociale et personnelle des personnes reçues, en particulier des femmes. Ils remplissent plusieurs missions centrées sur l'accès aux droits, l'accompagnement des victimes de violences, l'accompagnement et l'insertion vers l'emploi notamment.

La fédération régionale des CIDFF assure une mission de coordination des CIDFF départementaux. En 2022, les huit CIDFF de la région ont effectué 12 923 entretiens individuels pour l'accès aux droits (80 % de femmes) et tenu 92 permanences physiques et 12 permanences dématérialisées dans l'ensemble des départements. Dans le cadre de la lutte contre les violences, 1 258 femmes victimes de violences ont été accompagnées par les CIDFF : certains d'entre eux portent des accueils de jour, des lieux d'écoute et d'orientation, des dispositifs d'hébergement ainsi que des services emploi qui offrent aux femmes et à leur famille un accompagnement global tout au long de leur parcours.

Les CIDFF opèrent aussi des formations à destination d'un public de professionnels, ainsi que des interventions en milieu scolaire pour sensibiliser au phénomène des violences.



Bilan d'activité 2022 de la Fédération régionale des CIDFF



10. Volet territorial

Rendre les territoires attractifs, les aider à se développer, à s'animer, permettre aux populations de continuer d'y vivre sereinement (en luttant par exemple contre les déserts médicaux ou en renforçant les centralités), les aider à prendre le virage du développement durable... autant d'enjeux forts portés par le Contrat de Plan État Région. Sans compter que l'attractivité régionale passe par le renforcement de la coopération entre les territoires à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté, la dynamique est réelle, les projets sont nombreux et sans cesse renouvelés.



**Taux
d'engagement**
(au 31/12/2022)
État + Région

**Montant
global engagé**

45 813 905 €

Centralités

Le dispositif « C2R - Centralités Rurales en Région » se déploie progressivement dans la région. L'objectif est de redynamiser les centre-bourgs et les centre-villes, pour les animer, pour y maintenir un niveau de services élevé. Deux dossiers ont été engagés en 2022 sur ce programme, pour un montant total de subventions de 319 787 K€. Il s'agit de l'étude pour l'éco-quartier des Toupes à Bletterans dans le Jura et l'aménagement de la place Denis Papin à Migennes dans l'Yonne.



Exemple de l'Eco-quartier rives du Bief à Longvic © David Cesbron

à Auxerre, réhabilitation de la maison éclusière de Bruant à Dijon pour créer le Maquis - Guinguette culturelle & art dans l'espace public, ...

Volet métropolitain - Parmi les 30 contrats délibérés, quatre concernent des territoires qui bénéficient à la fois d'un volet métropolitain en plus du volet territorial avec un engagement à la clé de la Région d'accompagner les quatre aires urbaines de Besançon, Chalon, Creusot-Montceau et Dijon sur 39 projets, à hauteur de 51,4 M€. Le soutien porte d'abord sur des équipements et aménagements culturels, patrimoniaux ou sportifs, aussi bien sur de la réhabilitation de sites existants que sur des offres nouvelles. Cela représente plus des deux tiers de l'enveloppe (23 projets). Sont également pris en compte le soutien à l'enseignement supérieur (rénovation énergétique de logements et établissements universitaires, aménagements de campus) et à la recherche (centre de recherche) pour un quart de l'enveloppe. Enfin le soutien aux projets d'innovation et compétitivité économique régionale.

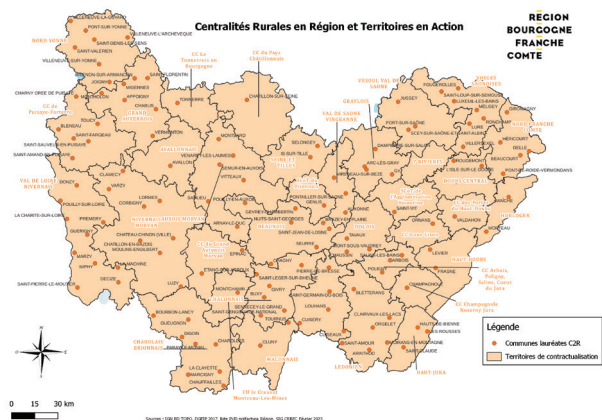
Maisons de santé pluridisciplinaires

780 102 euros ont été engagés en 2022 pour soutenir quatre projets : les communes Chatenoy-le-Royal et Chauffailles en Saône et Loire, celle de Quingey dans le Doubs et le Pays Puisaye-Forterre dans l'Yonne. Une maison de santé pluridisciplinaires comprend a minima trois professionnels de santé libéraux. L'ambition est de lutter contre les déserts médicaux. 2022 a également permis les derniers engagements dans le cadre du PAIR, le Plan d'accélération de l'investissement régional.

Volet territorial

La Région s'est engagée à hauteur de près de 82 M€ dans 35 contrats Territoires en action. Les territoires ont souhaité mobiliser ces contrats prioritairement pour lutter contre les effets du dérèglement climatique, avec en moyenne plus d'un tiers des enveloppes financières réservées à cet effet. S'ensuivent l'attractivité territoriale et son offre nouvelle de services à la population, les mobilités actives du quotidien et la santé.

FNADT - pour Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire. L'État a engagé 5,343 M€ (soit 5,08% des 105 M€ contractualisés sur la période) pour cofinancer 70 opérations sur l'ensemble des départements de la région. Associations, collectivités, entreprises ont bénéficié de subventions pour mener à bien des projets multiples : soutien à l'incubateur régional de start-up DECA, création d'un Pole apicole à Port-sur-Saône, réhabilitation d'une pépinière d'entreprises





Début 2021, au sortir d'une crise sanitaire inédite aux conséquences majeures, l'État et la Région Bourgogne-Franche-Comté se sont engagés, côte à côte, pour surmonter ce défi. Le Contrat de Plan État-Région (CPER) 2021-2027, doté de près de 680 millions d'euros, est le fruit de cet engagement commun en faveur de la population et de toutes ses forces vives.

Riche de ressources et de talents, la Bourgogne-Franche-Comté est déjà une terre d'excellence dans certains secteurs. Ce CPER vise à conforter cette dynamique, en modernisant les infrastructures (mobilités, enseignement supérieur, etc.) et en soutenant les projets de ses entrepreneurs et des acteurs qui contribuent à la vitalité, à la prospérité et à la résilience de son territoire.

Dans cet esprit, en 2022, plus de 155 millions d'euros ont été mobilisés via ce CPER. Aménagement équilibré, attractivité territoriale, transitions économique, énergétique et écologique, cohésion sociale, autant d'objectifs prioritaires et partagés par l'État et par la Région Bourgogne-Franche-Comté. Cet engagement commun, guidé par le sens de l'intérêt général, se poursuit, au bénéfice de ses habitants et de tous ses territoires.

Signification des sigles

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Énergie
AFEST : Action de Formation En Situation de Travail
ANCT Agence Nationale de Cohésion des Territoires
ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
ANSSI : Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information
ARACT : Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail
AREFE : Appui Régional à l'Effort de Formation des Entreprises
ARS : Agence Régionale de Santé
BBC : Bâtiment Basse Consommation
BEPOS : Bâtiment à Énergie Positive
BFC : Bourgogne-Franche-Comté
BU-MA : Bibliothèque Universitaire-Médiathèque d'Agglomération
CIDFF : Centres d'Information des Droits des Femmes et des Familles
CG(E)DD : Commissariat Général de (l'Environnement) et du Développement Durable
CGET : Commissariat Général à l'Égalité des Territoires, devenu ANCT, Agence Nationale de Cohésion des Territoires
CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique
COFIL : Comité de Pilotage
CPER : Contrat Plan État Région
CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
CRESS : Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire
CROUS : Centre Régional Œuvre Universitaire et Social
CRT : Comité Régional du Tourisme
DLA : Dispositif Local d'Accompagnement
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement
DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles
DSIL : Dotation de Soutien à l'Investissement Local
EEDD : Education à l'Environnement et au Développement Durable
EMFOR : Emploi-Formation ; c'est le Carif-Oref (Centre d'animation, de ressources et d'information sur la formation (Carif) et Observatoire régional de l'emploi et de la formation (Oref)) de la région Bourgogne-Franche-Comté
ENR(&R) : Énergie Renouvelable (et de Récupération)
ENSMM : École Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques
EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunal
ESRI : Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation
ESS : Économie Sociale et Solidaire
FNADT : Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire
GAEC : Le Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC)
GIP : Groupement d'Intérêt Public
GPEC : Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
GPECT : Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales
IDÉO BFC : mission régionale de l'Information et des Données Ouvertes
INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques
MESR : Ministère Enseignement Supérieur et Recherche
MO : Maître d'Ouvrage
PAIR : Plan d'Accélération Investissement Régional
PETR : Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
PFT : Plateforme Technologique
PME : Petites et Moyennes Entreprises
SARE : Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique
SATT SAYENS : Société d'Accélération du Transfert de Technologie
SCIC : Société Coopérative d'Intérêt Collectif
SEM : Société d'Économie Mixte
TPE : Très Petites Entreprises
UBFC : Université Bourgogne-Franche-Comté

CPER 2021 2027

Synthèse
bilan annuel 2022




**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ**

Septembre 2023 - 53x11.studio